

AR Prefecture

047-214703019-20260331-DELIB14DU310326-DE
Reçu le 03/04/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEYCHES**

DEPARTEMENT

DU

LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE SEYCHES

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents 14
Votants : 15

Etaient absents : Mme SANDRE Josiane.

Etaient excusés : Mme SANDRE Josiane.

Pouvoirs : Mme SANDRE Josiane a donné pouvoir à Monsieur VIGO Emmanuel

Secrétaires de séance : Mme LE FORT Erika

**DELIBERATION N°14 DU 31 MARS 2026
DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES
FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRE QUI Y SIEGERONT**

Vu l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déterminer les commissions municipales qui seront amenées à travailler sur les différents dossiers qui relèvent de leurs compétences durant le présent mandat.

Monsieur le Maire explique que ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions au conseil municipal qui est seul compétent pour régler, par délibération les affaires de la commune.

Selon l'article L2121-22 al.2 du CGCT le maire est le président de droit des commissions municipales.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en fixer le nombre de membre.

- Commission budget finances
- Commission travaux Voirie Chemins communaux
- Commission école
- Commission culture sport et monde associatif

AR Prefecture

047-214703019-20260331-DELIB14DU310326-DE
Reçu le 03/04/2026

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal Décide à 15 voix pour de déterminer comme suit les commissions municipales et le nombre de membres :

Outre le Maire, Président des commissions, les commissions comporteront 7 membres

- Commission budget finances (7 membres)
- Commission travaux voirie chemins communaux (7 membres)
- Commission école-cantine (7 membres)
- Commission culture sport et monde associatif (7 membres)

Seyches, le 01 avril 2026

Le Maire,
Emmanuel VIGO



Le secrétaire de séance,
Mme LE FORT Erika

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication

le 03 Avril 2026